

COMMUNE  
LE BOSC DU THEIL



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

PROCÈS-VERBAL

Le cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent VALLÉE, Maire, à la mairie.

Date de la séance :	05 juin 2026
Date de convocation :	30 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents :	11
Nombre de votants :	19

**Présents :** Laurent VALLÉE, Maire ; Etienne CALLOUET, Benoît FERRAND, Maires-Adjoints ; Eric EDOUIN, Lucienne PARIS, Evelyne BENOIT, Didier GUILBERT, Hervé MALAQUIN, Barbara GREGOIRE, Sandrine RECOLARD, Joseph MUKENDI N'DONKI.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Marie-Claire LEBOURGEOIS, Sylvie CLEMENCE, Giovanni BERTHELIN, Evelyne RIPPA, Nathalie DULONG, Michel REVEILLERE, Caroline DUBOSC, Joël CURCIO.

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Benoit FERRAND.

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal :**

Conseil Municipal du 12 mai 2026

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Élections des délégués du Conseil Municipal aux élections sénatoriales du 27/09/2026
- Toiture du préau de l'école côté CM
- Volet de la porte de secours de l'école
- Travaux des sanitaires et travaux de plomberie dans l'école
- Placard au sein l'accueil collectif de mineurs
- Création d'un bureau au sein de l'accueil collectif de mineurs
- Panneaux de signalisation : présence d'écureuils
- Décision modificative budget principal : provisions pour dépréciations des créances
- Décision modificative budget assainissement collectif : provisions pour dépréciations des créances
- Décision modificative budget assainissement collectif : amortissement écriture station épuration
- Achat de la parcelle AB 149
- Questions diverses

## DÉLIBÉRATION 2026-059 : ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27/09/2026

Vu le code Électoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Mr le Maire informe qu'il convient de désigner cinq délégués titulaires et trois suppléants qui seront chargés de l'élection de trois sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Mr le Maire rappelle, qu'en application de l'article R 133 du Code Électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- Monsieur EDOUIN Eric et Madame PARIS Lucienne
- Monsieur MUKENDI N'DONKI Joseph et Madame RECOLARD Sandrine

Mr le Maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R.133 du Code Électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, dans l'ordre de présentation de la liste.

### Liste n°1 :

	NOM	PRÉNOM
1	VALLÉE	Laurent
2	LEBOURGEOIS	Marie-Claire
3	CALLOUET	Etienne
4	CLÉMENCE	Sylvie
5	BERTHELIN	Giovanni
1	DULONG	Nathalie
2	FERRAND	Benoît
3	GRÉGOIRE	Barbara

Le vote aura lieu impérativement à bulletin secret. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Mr le Maire rappelle aux conseillers qu'à l'appel de leur nom, ils doivent faire constater qu'ils ne sont porteurs que d'une seule enveloppe.

Mr le Maire fait passer ensuite chaque membre du Conseil.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrage exprimés : 19
- e) Nombre de suffrages blancs déclarés par le bureau : 0

La liste n°1 obtient 19 suffrages (dix-neuf).

Mr le Maire proclame élus délégués, par les membres du Conseil Municipal : Vallée Laurent, Lebourgeois Marie-Claire, Callouet Etienne, Clémence Sylvie, Berthelin Giovanni.

Mr le Maire proclame élus suppléants, par les membres du Conseil Municipal : Dulong Nathalie, Ferrand Benoit, Grégoire Barbara.

Mr le Maire constate qu'il n'y a aucun refus de la part des délégués d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

Le procès-verbal est établi en trois exemplaires.

Approuvée à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION 2026-060 : TOITURE DU PRÉAU DE L'ÉCOLE CÔTÉ CM**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire la toiture du préau de l'école côté CM.

Mr le Maire propose le devis de la société LES TOITURES PIMONT pour un montant de 5 823.49 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société LES TOITURES PIMONT pour un montant de 5 823.49 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION 2026-061 : VOLET DE LA PORTE DE SECOURS DE L'ÉCOLE**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le volet de la porte de secours de l'école.

Mr le Maire propose le devis de la société GMA pour un montant de 865.60 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société GMA pour un montant de 865.60 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION 2026-062 : CHANGEMENT DES SANITAIRES ET TRAVAUX DE PLOMBERIE À L'ÉCOLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire les sanitaires de l'école côté CE1 ainsi que des travaux de plomberie.

Mr le Maire propose les devis suivants :

- Société LESECQ pour un montant de 6 200.00 euros HT
- Société CALDELYS pour un montant de 5 828.66 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société LESECQ pour un montant de 6 200.00 euros HT parce qu'elle est plus complète.

Approuvée à l'unanimité.

#### **PLACARD AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Mr CALLOUET informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de sécuriser le placard au sein l'Accueil Collectif de Mineurs.

### **DÉLIBÉRATION 2026-063 : CRÉATION D'UN BUREAU AU SEIN DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

Vu la délibération 2026-050,

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un bureau au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Mr le Maire propose le devis de la société GMA pour un montant de 7 773.72 euros HT.

Mr le Maire représente le devis de la société BLIN pour un montant de 8 273.75 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de la société GMA pour un montant de 7 773.72 euros HT.

Approuvée à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION 2026-064 : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative afin de modifier le budget principal

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Compte 6817 = + 933.00 €

Compte 6541 = - 466.00 €

#### **Recettes de fonctionnement :**

Compte 7817 = + 467.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative.

Approuvée à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION 2026-065 : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative afin de modifier le budget assainissement collectif :

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Compte 6817 = + 476.00 €

Compte 6541 = - 120.00 €

Compte 61521 = - 178.00 €

#### **Recettes de fonctionnement :**

Compte 7817 = + 178.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative.

Approuvée à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION 2026-066 : RÉGULARISATION BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques demande de régulariser une anomalie comptable :

Compte 1068 = - 864.00 €

Compte 28156 = + 864.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la régularisation demandée par la Direction Générale des Finances Publiques.

Approuvée à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION 2026-067 : ACHAT DE LA PARCELLE AB 149

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au report d'achat de la parcelle AB 149 établie le 12 juillet 2024, la Commune doit effectuer ce rachat auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie cette année.

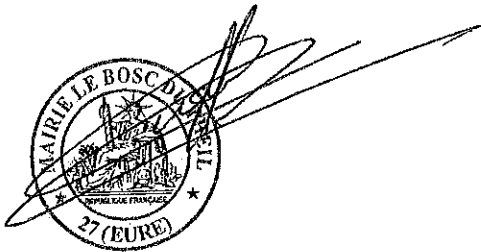
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à contacter l'EPFN afin de mettre en place le rachat de ladite parcelle.

Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire, Laurent VALLÉE

Le secrétaire de séance, Benoit FERRAND



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by several horizontal lines, representing the name Benoit Ferrand.